

<p>Département d'histoire Modalités du contrôle des connaissances des enseignements de licence</p>
--

- **Semestre 1, unité d'enseignement (UE) : VHH1U1 Majeure histoire**

- *étudiant étant dans l'impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite de deux heures par élément constitutif (EC) – soit quatre au total – organisée par l'administration dans le cadre des examens terminaux. La seconde chance consiste en une épreuve écrite de deux heures dans les EC où l'étudiant n'a pas eu la moyenne.

- *étudiant soumis au contrôle continu*

Au moins un exercice écrit ou oral dans la cadre des travaux dirigés donnant lieu à une note d'exercice et une évaluation écrite de deux heures organisée dans le cadre des travaux dirigés donnant lieu à une note d'évaluation écrite. La note d'exercice peut être constituée de plusieurs notes portant sur différents exercices. La note finale est composée de la moyenne non coefficientée de la note d'exercice et de la note d'évaluation écrite. Aucun examen n'est organisé en première session. La seconde chance consiste en une épreuve écrite de deux heures dans les EC où l'étudiant n'a pas eu la moyenne.

- **Semestre 2, unités d'enseignement 1 et 2 : VHH2U1, VHH2U2 Initiation**

- *étudiant étant dans l'impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite de trois heures est organisée dans le cadre des examens terminaux et fondée sur la répartition équitable des étudiants entre chaque sujet donné par chaque enseignant en charge de l'un des deux EC constituant l'UE. La seconde chance consiste en une épreuve écrite de trois heures dans les UE où l'étudiant n'aurait pas eu la moyenne.

- *étudiant soumis au contrôle continu*

La note de TD est obtenue par au moins un exercice écrit ou oral dans la cadre des travaux dirigés (TD); si plusieurs exercices sont demandés, il s'agit de la moyenne coefficientée de plusieurs exercices notés. Une évaluation écrite de trois heures est organisée dans le cadre des examens terminaux selon la répartition équitable des étudiants entre chaque sujet donné par chaque enseignant en charge de l'un des deux EC constituant l'UE. La note finale est composée de la moyenne non coefficientée de la note de TD et de la note d'évaluation écrite. La seconde chance consiste en une épreuve écrite de trois heures dans les UE où l'étudiant n'aurait pas eu la moyenne

- **Semestres 2 à 5, unités d'enseignement 3 : VHH2U3, VHH3U3, VHH4U3, VHH5U3 Savoirs et méthodes**

- *étudiant étant dans l'impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite de quatre heures organisée dans le cadre des examens terminaux et fondée sur la répartition équitable des étudiants entre chaque sujet donné par les enseignants en charge de l'UE. La seconde chance consiste en une épreuve de quatre heures fondée sur la répartition équitable des étudiants entre chaque sujet donné par les enseignants en charge de l'UE.

- *étudiant soumis au contrôle continu :*

Au moins trois exercices écrits ou oraux sont organisés par l'enseignant qui peut leur attribuer un coefficient dans le calcul de la moyenne générale. Aucun examen n'est organisé en première session. La seconde chance consiste en un écrit de quatre heures fondé sur la répartition équitable des étudiants entre chaque sujet donné par les enseignants en charge de l'UE.

- **Semestres 2 et 3, unités d'enseignement 4 : VHH2U4 et VHH3U4 Historiographie**

- *étudiant étant dans l'impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite de trois heures est organisée dans le cadre des examens terminaux. La seconde chance consiste en une épreuve écrite de trois heures.

- *étudiant soumis au contrôle continu :*

Au moins un exercice écrit ou oral donne lieu à au moins une note dans le cadre des travaux dirigés. Une évaluation écrite de trois heures est organisée dans le cadre des examens terminaux selon la répartition équitable des étudiants entre chaque sujet donné par l'enseignant en charge de l'un des deux EC constituant l'UE. La note finale est composée de la moyenne des deux notes obtenues sans coefficient. La seconde chance consiste en une épreuve écrite de trois heures.

- **Semestres 1 et 2, unités d'enseignement 2 et 4 : VHH1U2P et VHH2U4P Parcours Sciences po**

- **La validation des enseignements d'histoire contemporaine et de questions contemporaines s'effectue dans le cadre d'un contrôle continu intégral constitué d'au moins trois exercices écrits pour chacun de ces deux EC. La seconde chance consiste, pour chacun des EC, en une épreuve écrite d'une durée de trois heures.**

- **Semestres 3 et 4, unités d'enseignement 1 et 2 : VHH3U1, VHH3U2, VHH4U1 et VHH4U2 Grandes questions**

- *étudiant étant dans l'impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite de quatre heures est organisée dans le cadre des examens terminaux selon la répartition équitable des étudiants entre chaque sujet donné par chaque enseignant en charge de l'un des deux EC constituant l'UE. La seconde chance consiste en une épreuve écrite de quatre heures dans les UE où l'étudiant n'aurait pas eu la moyenne.

- *étudiant soumis au contrôle continu :*

Au moins un exercice écrit ou oral dans le cadre des travaux dirigés (TD) donnant lieu à au moins une note de TD. Cette note peut être la moyenne coefficientée de plusieurs exercices notés. Une évaluation écrite de quatre heures est organisée dans le cadre des examens terminaux selon la répartition équitable des étudiants entre chaque sujet donné par chaque enseignant en charge de l'un des deux EC constituant l'UE. La note finale est composée de la moyenne des deux notes obtenues sans coefficient. La seconde chance consiste en une épreuve écrite de quatre heures dans les UE où l'étudiant n'aurait pas eu la moyenne.

- **Semestre 4, unité d'enseignement 4 : VHH4U4 Les usages du passé**

- *étudiant étant dans l'impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite de deux heures par EC est organisée dans le cadre des examens terminaux. La seconde chance consiste en un oral avec tirage au sort de la période sur laquelle porte l'interrogation.

- *étudiant soumis au contrôle continu*

Au moins un exercice écrit ou oral donne lieu à au moins une note dans le cadre des travaux dirigés. Une évaluation écrite de deux heures par EC est organisée dans le cadre des examens terminaux. La note finale est composée de la moyenne des deux notes obtenues sans coefficient. La seconde chance consiste en un oral avec tirage au sort de la période sur laquelle porte l'interrogation.

- **Semestres 3, 4, 5 et 6, unités d'enseignement 5 : Préprofessionnalisation Histoire, Stage et Travaux d'étude et de recherche (TER)**

Pré-professionnalisation Histoire (semestres 3, 4, 5)

- *étudiant étant dans l'impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite de deux heures est organisée dans le cadre des examens terminaux. La seconde chance consiste en un écrit de deux heures.

- *étudiant soumis au contrôle continu*

Au moins deux exercices écrits ou oraux sont organisés dans le cadre d'un contrôle continu. Aucun examen n'est organisé en première session. La seconde chance consiste en un écrit de deux heures.

Travaux d'étude et de recherche (TER) (semestres 5 et 6)

Chaque groupe, composé d'un à quatre étudiants, est évalué à l'oral par le directeur du travail à la fin de chaque semestre par le directeur du travail. Cette évaluation concerne les étudiants inscrits en contrôle continu comme ceux qui en sont dispensés.

Stage (semestre 6)

- **Le stage se déroulera en semaine 8. Pour les étudiants dispensés de contrôle continu comme pour ceux inscrits en contrôle continu, le rapport de stage tient lieu d'évaluation au titre de la première session. Pour la seconde chance, un oral de rattrapage est organisé.**

- **Semestres 5 et 6, unités d'enseignement 1 et 2 : VHH5U1, VHH5U2, VHH6U1 et VHH6U2 : Approfondissement**

- *étudiant étant dans l'impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite de quatre heures par EC est organisée dans le cadre des examens terminaux. La seconde chance consiste en une épreuve écrite de quatre heures ou d'un oral par EC.

- *étudiant soumis au contrôle continu :*

Un exercice écrit ou oral donne lieu à au moins une note dans la cadre des travaux dirigés. Une évaluation écrite de quatre heures par EC est organisée dans le cadre des examens terminaux. La note finale est composée de la moyenne des deux notes obtenues sans coefficient. La seconde chance consiste en une épreuve écrite de quatre heures ou d'un oral par EC.

- **Semestre 6, unité d'enseignement 3 : VHH6U3 Savoirs historiques appliqués aux concours ou Techniques de la recherche**

- **VHH6E31 Savoirs historiques appliqués aux concours**

- *étudiant étant dans l'impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite de trois heures est organisée dans le cadre des examens terminaux. La seconde chance consiste en un oral.

- *étudiant soumis au contrôle continu*

Au moins quatre exercices écrits ou oraux de même coefficient sont organisés en cours. Aucun examen n'est organisé pour la première session. La seconde chance consiste en un oral dans l'une des quatre périodes historiques.

- VHH6E32 et VHH6E33 Techniques de la recherche

- *étudiant étant dans l'impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite de trois heures est organisée dans le cadre des examens terminaux, selon la répartition équitable des étudiants entre les sujets donnés par chaque enseignant de chaque EC. La seconde chance consiste en un oral.

- *étudiant soumis au contrôle continu :*

Au moins deux exercices écrits ou oraux de même coefficient sont organisés en cours pour chaque EC. La seconde chance consiste en un oral.

- Semestres 5 et 6, unités d'enseignement 4 : VHH5U4 et VHH6U4 Histoire en débats

- *étudiant étant dans l'impossibilité de participer au contrôle continu*

Une évaluation écrite de quatre heures par EC est organisée dans le cadre des examens terminaux. La seconde chance consiste en un oral.

- *étudiant soumis au contrôle continu :*

La note de contrôle continu est obtenue par au moins un exercice écrit ou oral. Le contrôle terminal consiste en une épreuve écrite de quatre heures par EC. La note totale résulte de la moyenne des deux notes sans coefficient. La seconde chance consiste en un oral.